

La Baule, le 02 JUIL 2026

Monsieur Le Maire
Mairie de Camoël
1 place de la Mairie
53130 CAMOEL

DGAAT

Cellule SCoT

Affaire suivie par : Nolwenn BLANCHARD – 02 51 75 77 91 – nolwenn.blanchard@cap-atlantique.fr

S/C Anne-Marie MENAGE-Directrice Aménagement-SCoT-

D2026-00687

Objet : Avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Camoël

Monsieur Le Maire,

Par correspondance reçue le 26 février 2026, vous avez sollicité la collectivité, en sa qualité d'EPCI SCoT, pour statuer sur la compatibilité de la modification simplifiée n°1 du PLU de Camoël avec le SCoT en vigueur.

Cette modification simplifiée consiste à :

- ajuster l'OAP Le Pont- Zone 1Aua, avec la création de deux sous-secteurs ;
- corriger une erreur matérielle en supprimant un bâtiment identifié comme remarquable par erreur,
- d'intégrer en annexe l'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection du captage « prise d'eau du Drézet » situé à Férel.

Considérant que le SCoT en vigueur prescrit au moins 30 % de logements sociaux (dont au moins 25% de logements locatifs sociaux) dans les opérations résidentielles d'aménagement et de constructions réalisées sous forme de ZAC, lotissement, permis groupés ou permis valant division pour toutes les communes du territoire (SRU ou non SRU),

Considérant que la modification de l'OAP maintient un taux de 30 % de logements locatifs social à l'échelle de l'OAP,

Considérant que les autres modifications n'appellent pas d'observations particulières de l'EPCI SCoT,

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, en sa qualité d'EPCI SCoT, émet un avis favorable à la modification simplifiée du PLU n°1 de Camoël.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Maire, mes salutations distinguées.

Pour le Président, par délégation,
Signé numériquement le 01/07/2026

Norbert SAMAMA

3, avenue des Noëles - BP 64

44503 La Baule Cedex

Tél : 02 51 75 06 80

cap-atlantique.fr    

